

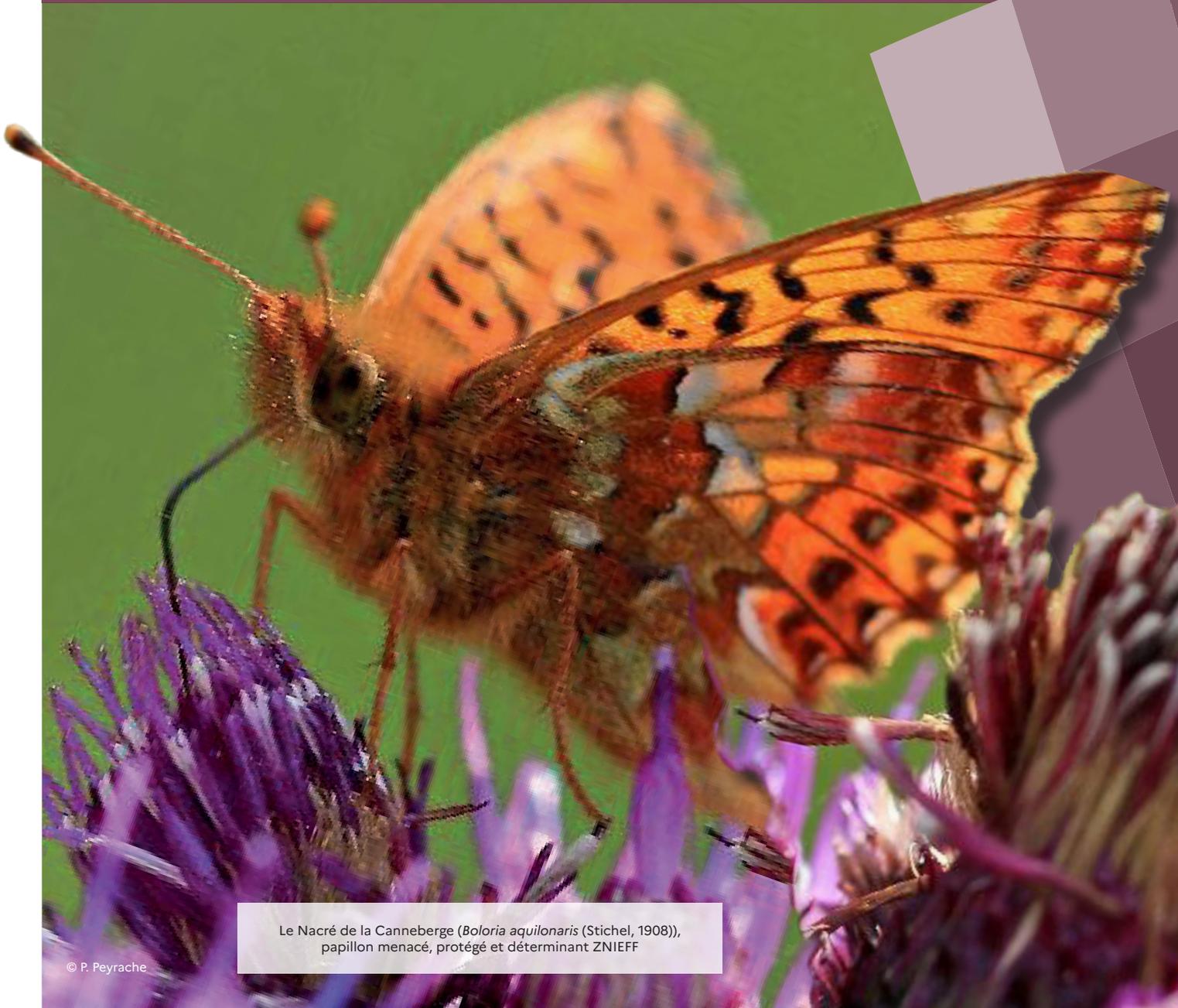


PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

# LES ESPÈCES RECENSÉES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET LEURS STATUTS



Le Nacré de la Canneberge (*Boloria aquilonaris* (Stichel, 1908)),  
papillon menacé, protégé et déterminant ZNIEFF

© P. Peyrache

La région Auvergne-Rhône-Alpes se situe au carrefour d'influences continentale, alpine, auvergnate et méditerranéenne. Ce positionnement, sa géologie et son gradient d'altitude confèrent à ses milieux naturels une grande diversité, aussi bien dans les massifs montagneux qu'en plaine, avec des zones fluviales, lacustres et humides.

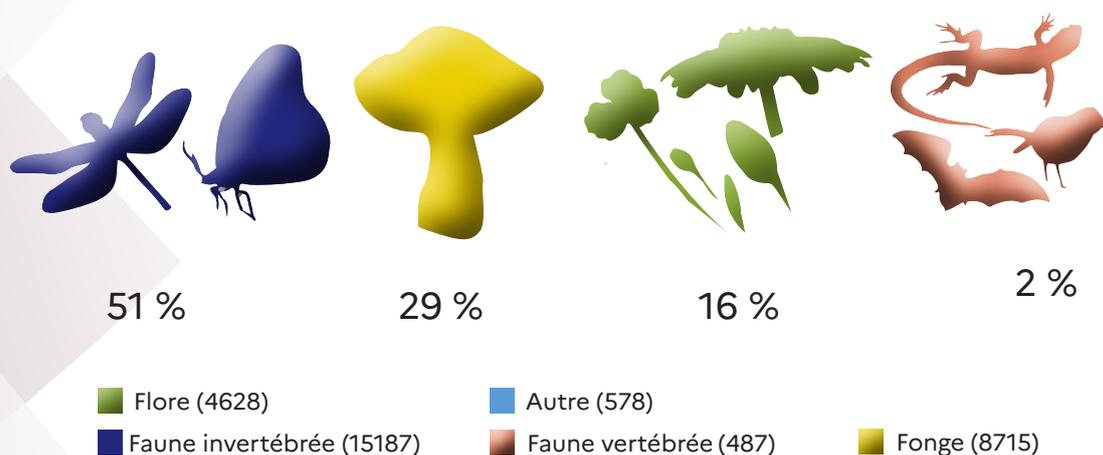
La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) est responsable de la mise en œuvre et de la coordination des politiques publiques de l'État en matière de protection de la nature. À ce titre, la DREAL a réalisé un état des lieux des espèces recensées en Auvergne-Rhône-Alpes et de leurs statuts au titre des politiques de préservation.

## PRÈS DE 30.000 ESPÈCES PRÉSENTES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**29.922 espèces** sont recensées en Auvergne-Rhône-Alpes, auxquelles s'ajoutent 1.151 espèces « introduites ». Ces espèces recensées appartiennent majoritairement aux groupes de **la faune invertébrée (51%)** et de **la fonge (champignons et lichens) (29%)**.

La région Auvergne-Rhône-Alpes héberge de l'ordre de **35 % des espèces inventoriées en France** métropolitaine, hors espèces marines. Pour certains groupes, cette proportion est nettement supérieure, ce qui confère à la région une responsabilité forte au niveau national. Par exemple, **84 % des espèces d'odonates (libellules)** et **66 % des espèces de lépidoptères (papillons)** recensées en France sont présentes en Auvergne-Rhône-Alpes.

## RÉPARTITION DU NOMBRE D'ESPÈCES RECENSÉES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



## UN NOMBRE D'ESPÈCES PLUS OU MOINS IMPORTANT SELON LES GROUPES

Certains groupes comptent de nombreuses espèces, comme par exemple, **les champignons** (8.290 espèces), **les coléoptères** (7.200 espèces) et **la flore vasculaire** (3.665 espèces). Inversement, d'autres groupes ont peu d'espèces, comme les amphibiens (23 espèces), les reptiles (23 espèces) et les chiroptères (chauves-souris) (30 espèces).



Le Gomphe à pattes jaunes (*Stylurus flavipes* (Charpentier, 1825)), libellule menacée, protégée et déterminante ZNIEFF

Les espèces animales ou végétales « **introduites** » l'ont été par l'homme, en dehors de leur zone naturelle de présence, puis s'établissent et étendent leur zone d'occupation. En Auvergne-Rhône-Alpes, le groupe dont le nombre d'espèces introduites est le plus important est la flore vasculaire (916 espèces). Le groupe dont la proportion d'espèces introduites est la plus importante est l'ichtyofaune (poissons) (31%).

Le concept de **biodiversité** est défini par la Convention sur la diversité biologique (1992) comme : « la variabilité des êtres vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie : cela comprend la diversité au sein des espèces, ainsi que celle des écosystèmes » (art. 2).

## Définition des statuts et état des lieux

Les espèces sont caractérisées par des « statuts » au titre des politiques de préservation : espèces menacées d'extinction, espèces protégées, espèces à enjeu de préservation ou de connaissance.

Le triton ponctué (*Lissotriton vulgaris* (Linnaeus, 1758)), amphibien menacé, considéré « en danger » dans les LRR Auvergne et Rhône-Alpes



## Des espèces menacées d'extinction

Des espèces sont considérées « **menacées** », à partir d'une « **liste rouge** » qui est un diagnostic du niveau de menace d'extinction des espèces à l'échelle régionale ou supérieure. Ce diagnostic est fondé sur des critères scientifiques (évolution de la taille de la population, répartition géographique...) et établi selon une méthodologie définie par l'union internationale de la conservation de la nature (UCIN).

En Auvergne-Rhône-Alpes, 2.001 espèces sont menacées selon les listes rouges régionales, soit 30,7 % des espèces évaluées. 582 autres espèces sont quasi-menacées.

Les groupes présentant le plus grand nombre d'espèces menacées sont :

- la flore vasculaire : 854 espèces menacées,
- la bryoflore (mousses) : 686 espèces menacées,
- les coléoptères saproxyliques (coléoptères qui réalisent tout ou partie de leur cycle de vie dans le bois en décomposition) : 195 espèces menacées.



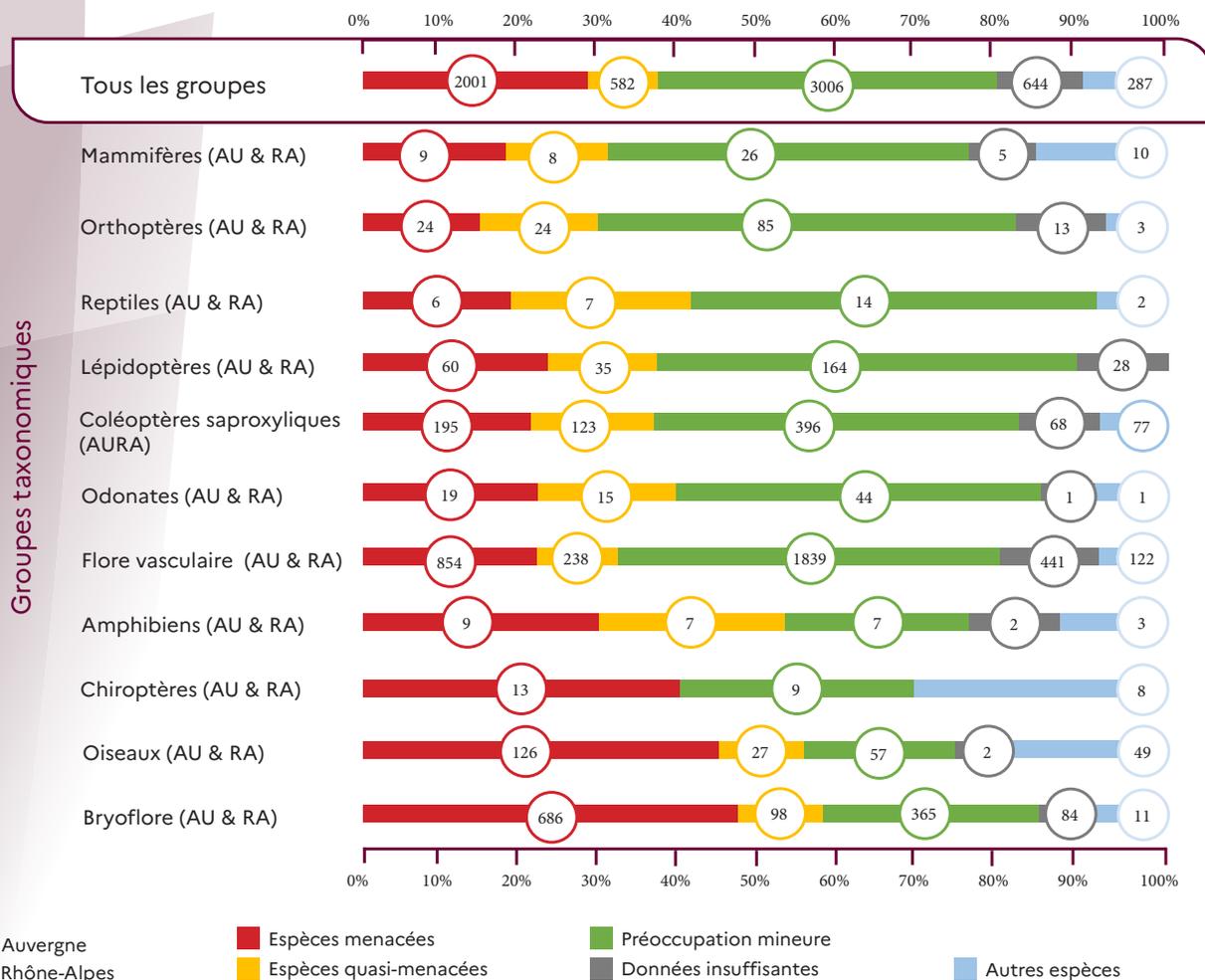
Le Bruant ortolan (*Emberiza hortulana* Linnaeus, 1758), oiseau menacé, protégé et déterminant ZNIEFF

Les groupes présentant la plus grande proportion d'espèces menacées sont :

- la bryoflore (55%),
- les oiseaux (48%),
- les chiroptères (chauves-souris) (43%).

Près d'une espèce sur trois est menacée dans la région

## NIVEAU DE MENACE DES ESPÈCES, PAR GROUPES TAXONOMIQUES, EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



La région Auvergne-Rhône-Alpes est largement concernée par la menace d'extinction des espèces : 30,7 % des espèces évaluées sont menacées dans la région, pour 19 % au niveau national (et même 12 % à l'échelle de la métropole).

## Des espèces protégées

Les espèces « protégées » bénéficient d'un statut réglementaire de protection, au titre de l'article L. 411-1 du code de l'environnement, par des arrêtés ministériels qui interdisent des activités portant atteinte aux espèces voire à leurs habitats (par exemple la capture, la destruction, la perturbation intentionnelle...).

**896 espèces sont protégées dans la région.** 558 bénéficient d'une protection nationale (62%). Pour la flore, 292 espèces disposent d'une protection de niveau régional (33%) et 46 au niveau d'un ou plusieurs départements de la région (5%).

Les groupes dont le plus grand nombre d'espèces est protégé sont la flore vasculaire (54%) et les oiseaux (24%). Pour certains groupes, toutes les espèces sont protégées : reptiles, chiroptères et amphibiens.

Le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo* Linnaeus, 1758), coléoptère saproxylique menacé et déterminant ZNIEFF



## Des espèces à enjeu de préservation



L'Astragale pois-chiche (*Astragalus cicer* L., 1753), plante déterminante ZNIEFF

Enfin, des espèces présentent un enjeu quant à leur préservation et font l'objet d'un statut au titre d'une politique spécifique.

**169 espèces, de 10 groupes différents,** font l'objet d'un **plan national d'actions (PNA)** en faveur des espèces menacées. Ces PNA sont mis en place pour des espèces dont le niveau de menace et l'état de conservation nécessitent des actions spécifiques.

**359 espèces** sont inscrites en annexe des directives européennes « oiseaux » (1979, 2009) et « habitats, faune, flore » (1992) et ont justifié le déploiement du réseau européen **Natura 2000**.

**112 espèces** sont dites « **trame verte et bleue** », c'est-à-dire qu'elles sont caractéristiques de la qualité des continuités écologiques. Ces espèces appartiennent pour moitié à la faune vertébrée et pour moitié à la faune invertébrée.

## Des espèces à enjeu de connaissance

**3.115 espèces** présentent un enjeu de connaissances : ce sont les espèces « déterminantes » des **zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)** sur lesquelles repose la stratégie d'acquisition de connaissances de la DREAL. Ce sont des espèces rares, menacées ou pour lesquelles la région présente une responsabilité. Il s'agit à 67 % d'espèces de la flore, à 8 % d'espèces de la faune vertébrée et à 25 % d'espèces de la faune invertébrée.

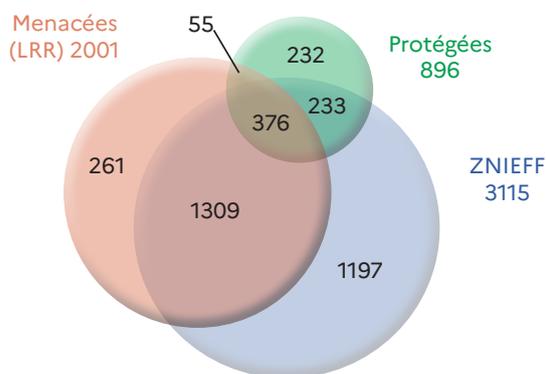
Les informations présentées dans ce document sont mises à disposition par l'**Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)** : <http://www.inpn.mnhn.fr>. C'est « le portail de la biodiversité française, de métropole et d'outre-mer. Il diffuse la connaissance sur les espèces animales et végétales, les milieux naturels, les espaces protégés et le patrimoine géologique. » La déclinaison régionale de l'INPN est fondée sur des pôles thématiques, par exemple le pôle « flore, habitats, fonge » (<https://www.pifh.fr/>) et le pôle « invertébrés » (<https://www.pole-invertebres.fr/>). Certaines informations comme le nombre d'espèces recensées pour les champignons et des insectes ont été consolidées avec des experts régionaux.

Pour en savoir plus sur ces « statuts » et les politiques de connaissance et de protection des espèces : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/nature-et-biodiversite-r3005.html>

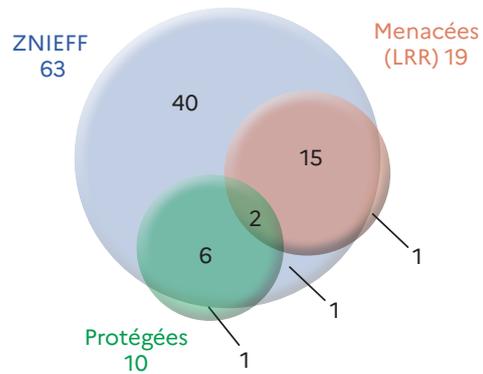
## Cohérence des statuts et conclusion

Les schémas suivants illustrent la cohérence entre les espèces menacées, les espèces protégées et les espèces à enjeu de connaissance (espèces « déterminantes » ZNIEFF). Ces diagrammes montrent les nombres d'espèces pour lesquels ces trois statuts se superposent.

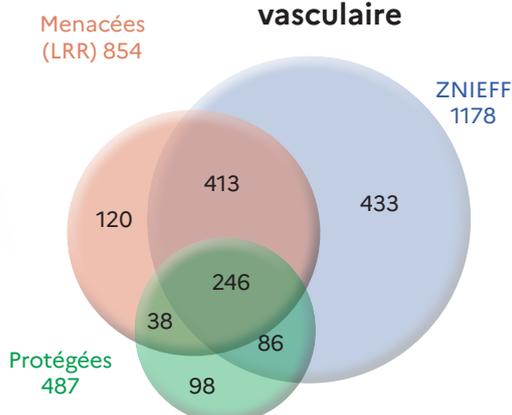
**Concernant l'ensemble des espèces en Auvergne-Rhône-Alpes**



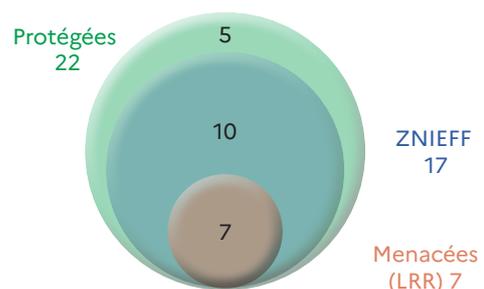
**Concernant les odonates**



**Concernant la flore vasculaire**



**Concernant les amphibiens**



Les listes d'espèces déterminantes ZNIEFF englobent une large majorité des espèces menacées (87%) ou protégées (74%). Cela est cohérent, étant donné que la finalité est la connaissance de l'état global de la biodiversité, et pas seulement des espèces à enjeu.

Environ la moitié des espèces protégées ne pas considérées comme menacées aujourd'hui, ce qui peut s'expliquer par :

- l'efficacité de la protection réglementaire, notamment pour des espèces de mammifères ou d'oiseaux, par rapport à des destructions directes ;
- des listes d'espèces protégées anciennes et larges, qui avaient pour but de protéger un groupe d'espèces et pas seulement les espèces menacées (chiroptères par exemple) ;
- une fréquence d'actualisation des listes rouges plus élevée que celle de l'évolution des listes d'espèces protégées ;
- d'autres enjeux que la menace au niveau régional : protection d'espèces menacées au niveau national ou dans d'autres régions, protection d'espèces à forte responsabilité, échelles de travail différentes...



L'Œdicnème criard (*Burhinus oedipnemus* (Linnaeus, 1758)), oiseau menacé, protégé et déterminant ZNIEFF

Toutes les espèces menacées ne bénéficient pas d'un statut de protection réglementaire ou de préservation (cf. le tableau ci-dessous). Les statuts des espèces n'évoluent en effet pas immédiatement après la publication de listes rouges régionales, parce que ces statuts demandent une certaine stabilité pour être appliqués et leur définition respecte un cadre national.

Par ailleurs, la protection de certains territoires (c'est-à-dire les « aires protégées » qui sont des outils de protection réglementaire, foncière ou contractuelle des espaces naturels) permet la protection des espèces, ce qui n'apparaît pas dans ces chiffres. Mieux cibler les efforts de préservation sur les espèces menacées reste néanmoins un enjeu de la politique de la biodiversité.



La Gagée des champs (*Gagea villosa* (M.Bieb.) Sweet, 1826), plante protégée et déterminante ZNIEFF

	Globalement (pour tous les groupes)	Pour la flore vasculaire	Pour les amphibiens et le reptiles	Pour les odonates
Proportion d'espèces menacées qui ne sont pas protégées	72 %	67 %	0 %	89 %
Proportion d'espèces menacées qui ne sont pas protégées et qui ne bénéficient pas d'un statut de conservation (PNA, Natura 2000, SCAP, TVB)	33 %	57 %	0 %	37 %

La Decticelle des bruyères  
(*Metrioptera brachyptera*  
(Linnaeus, 1760)), orthoptère  
déterminant ZNIEFF



© J. LAIGNEL - julien.laignel@9online.fr



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy  
Pilotage, coordination : service EHN, pôle PPN  
Conception : mission communication

Avril 2021

Ce document est téléchargeable sur : [www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes  
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00  
[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)